
DELIBERATION CA16-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;

Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUMA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration **le mercredi 1er décembre 2021**

Objet de la délibération : Budget initial 2022

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le 14 décembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :
0 ETPT, dont 0 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 0 ETPT hors plafond d'emplois législatif
418 600 € d'autorisations d'engagement dont :
0 € personnel
408 600 € fonctionnement et intervention
10 000 € investissement
422 450 € de crédits de paiement dont :
0 € personnel
412 450 € fonctionnement et intervention
10 000 € investissement
450 000 € de prévisions de recettes
27 550 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :
27 550 € de variation de trésorerie
40 400 € de résultat patrimonial
41 400 € de capacité d'autofinancement
31 400 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette décision est adoptée avec 21 voix pour (19 à mains levées et 2 procurations), 2 abstentions, 0 contre

Un membre s'est déconnecté avant a fin de la séance.

Rachid EL GUERJOURA
Président



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le :

Note de l'ordonnateur

Budget initial 2022

I. LES AUTORISATIONS BUDGETAIRE LIMITATIVES

A. TABLEAUX DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

a. LE SOLDE BUDGETAIRE (CREDITS DE PAIEMENT / RECETTES ENCAISSEES)

Situation budgétaire (CP)	EXECUTION 2021	PRÉVISION 2022			TOTAL
		BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	
Ressources	326 500	450 000			450 000
Dépenses	133 027	422 450			422 450
SOLDE BUDGETAIRE	193 473	27 550			27 550

Budget initial 2022

DEPENSES (CP) - TAB. 2	EXECUTION 2021	PRÉVISION 2022			TOTAL
		BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	
Compensation primes indemnités mise à disposition de personnel	88 890	128 008			128 008
Missions		5 000			5 000
Système d'information Election	3 597	38 942			38 942
Consultance FIA	38 740	30 000			30 000
Projets SAM	4 000	42 500			42 500
Actions Filières DSG2 2021		70 000			70 000
Lancement INTEGRAAL		100 000			100 000
FONCTIONNEMENT	133 027	412 450			412 450

La ComUE prévoit sur son fonctionnement

la mise en œuvre de l'AAP SAM

(recettes reçues en 21)

Le lancement d'INTEGRAAL

La mise en œuvre des actions DSG 2021

Un budget de consultance externe en communication et en soutien sur actions

- Les dépenses récurrentes de primes, indemnités et compensation de mise à disposition ont été revues en année pleine.

- Les dépenses de fonctionnement concernent missions, élections, SI AMUE

- Les dépenses d'investissement pour l'aménagements de bureau (10 k€)

Le solde budgétaire prévisionnel s'élève à 27 550 €. Celui-ci est dégradé par rapport à l'année 2021 en raison de l'utilisation de fonds perçus en 2021 et pour lesquels les dépenses auront lieu cette année et avec la COMUE qui prévoit plus d'action en 2022 maintenant que les instances sont en place.

i. EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses récurrentes de primes, indemnités et compensation de mise à disposition ont été revues en année pleine.

La dépense système d'information reprend la mise en paiement de la mise en place non mis en paiement sur 2021.

La COMUE prévoit le lancement du projet INTEGRAAL et la possibilité de prendre l'appui d'un cabinet pour postuler à des appels à projets nationaux.

DEPENSES (CP) - TAB. 2	EXECUTION 2021	PRÉVISION 2022			TOTAL
		BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	
Compensation primes indemnités mise à disposition de personnel	88 690	126 008			126 008
Missions		5 000			5 000
Système d'information Election	3 597	38 942			38 942
Consultance PIA	36 740	30 000			30 000
Projets SAM	4 000	42 500			42 500
Actions Filières DSG2 2021		70 000			70 000
Lancement INTEGRAAL		100 000			100 000
FONCTIONNEMENT	133 027	412 450			412 450

ii. EN INVESTISSEMENT

Il est prévu 10 000 € de dépenses d'investissement pour l'aménagement des bureaux de la COMUE..

b. LES RESSOURCES

i. LES AUTRES FINANCEMENT PUBLICS

Cette enveloppe est composée :

150 000 € du dialogue stratégique de gestion 1 reversé par l'université d'Angers à la COMUE

100 000 € région pays de la Loire

100 000 € collectivités locales

100 000 € cotisation des universités du Mans et Angers

Les contacts pris en 2021 avec les différentes collectivités territoriales permettent d'envisager un soutien à la COMUE.

II. EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau d'équilibre financier prévisionnel s'élève à 42 550 €.

A. SITUATION PATRIMONIALE

Le résultat prévisionnel 2022 s'élève à 40 400 €

CHARGES	EXECUTION 2021	PRÉVISION 2022			TOTAL
		BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	
Masse salariale					
Fonctionnement	133 027	408 600			408 600
Dotations Amort. Prov.		1 000			1 000
TOTAL	133 027	409 600			409 600
PRODUITS	EXECUTION 2021	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	TOTAL
Subventions de l'Etat					
Fiscalité affectée					
Autres subventions	326 500	450 000			450 000
Autres produits					
QP Subventions d'invest.					
TOTAL	326 500	450 000			450 000
RESULTAT PREVISIONNEL	193 473	40 400			40 400

B. PLAN DE TRESORERIE

La variation annuelle de trésorerie est de 27 550 €

C. LA VARIATION PREVISIONNELLE DU FONDS DE ROULEMENT

L'apport prévisionnel au fond de roulement prévisionnel est de 31 400 €.

TABLEAU DE FINANCEMENT	EXECUTION 2021	PRÉVISION 2022			TOTAL
		BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF	
Capacité d'AutoFinancement	193 473	41 400			41 400
Subvention d'investissement					
TOTAL DES RESSOURCES	193 473	41 400			41 400
Insuffisance d'AutoFinancement					
Dépenses d'investissement		10 000			10 000
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	193 473	31 400			31 400

III. SITUATION FINANCIERE A L'ISSUE DU BUDGET RECTIFICATIF

RATIOS FINANCIERS	2020	2021	BI + BRs 2022
SITUATION BUDGETAIRE			
Solde budgétaire		193 473	27 550
Variation de trésorerie		193 473	77 550
Solde des opérations fléchées			
Solde des OPA			
SITUATION PATRIMONIALE			
Résultat de fonctionnement		193 473	40 400
Charges d'amort. & provisions			1 000
Capacité d'Auto Financement		193 473	41 400
Variation du fonds de roulement		193 473	31 400
Variation du besoin de FR			13 850
Niveau du FR en jours		524 j.	207 j.
Taux de soutenabilité de la MS.			

le Président